MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 3 août 2021 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, ainsi que les règles de composition et de fonctionnement du jury de ces concours ;

- Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 de nomination du jury du concours mentionné au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 modifié, de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale organisé au titre de la session 2024 ;

- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : est adjointe au jury du concours mentionné au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 modifié, de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (concours de type troisième voie), pour l'épreuve d'admission de la session 2024, en qualité d'examinatrice spécialisée :

Examinatrice spécialisée

Mme. TREMISOT-HERZOG Corinne
Personnel de direction

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 MAI 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU